ACADÉMIE
DE POITIERS
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Charente-Maritime

Rentrée scolaire 2024-2025

FICHE DE POSTE

Coordonnateur d'une unité localisée pour l'inclusion scolaire en école élémentaire pour enfants avec troubles des fonctions motrices et troubles associés.

DESCRIPTION DU POSTE

Personnel concerné	**Postes vacants et susceptibles d'être vacants ouverts :** - *à un(e) enseignant(e) du 1er degré public relevant du ministère de l'éducation nationale titulaire(s) et affecté(es) dans le département de la Charente-Maritime au 1er septembre 2023* ***Aucune dérogation ne sera accordée***
Prise de fonctions	1er septembre 2024
Nomination	à titre provisoire (pour les non titulaires d'un CAPPEI ou CAPA-SH) à titre définitif (pour les titulaires d'un CAPPEI ou CAPA-SH)
Implantation	▸ École d'implantation du dispositif 1 postes vacant connu : ▸ Ecole élémentaire Jean Jaurès - Saintes
Diplômes requis	▸ Certificat d'aptitude professionnel aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI)

CADRE D'EXERCICE

L'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire – Ulis – est un dispositif qui accompagne des enfants sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) dans le cadre de leur projet personnalisé de scolarisation (PPS). Les élèves sont inscrits dans leur classe de référence ; ils bénéficient, autant que de besoin, de temps de regroupement dans la salle dédiée au dispositif ULIS.

L'action du coordonnateur s'organise autour de 3 axes :
- l'enseignement aux élèves lors des temps de regroupement au sein de l'Ulis ;
- la coordination de l'Ulis et les relations avec les partenaires extérieurs ;
- le conseil à la communauté éducative en qualité de personne ressource.

MISSIONS AFFERENTES AU POSTE

- Concevoir, adapter et mettre en œuvre l'emploi du temps de chaque élève dans sa classe de référence en fonction des indications portées dans son projet personnalisé de scolarisation (PPS) ;
- Assurer les enseignements visant à développer ou à consolider certains apprentissages tels que prévus par les projets individuels de chacun des élèves ;
- Rédiger le projet du dispositif ;
- Rédiger le document de mise en œuvre du PPS ;
- Participer aux équipes de suivi de scolarisation en lien avec le référent de scolarisation pour rendre compte de l'avancée du PPS de chacun des élèves ;
- Organiser les réunions de concertation en interne avec l'équipe pédagogique ;
- Planifier les rencontres avec les familles,
- Veiller, en lien avec le directeur d'école, à la participation des élèves de l'ULIS aux activités éducatives, culturelles et sportives et à leur participation aux projets de l'établissement.

CONNAISSANCES ET CAPACITES REQUISES :

- Maîtrise des attendus de fin de cycle 1 – 2 et 3 dans les domaines fondamentaux ;
- Connaissance de l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques et l'accompagnement éducatif des élèves en situation de handicap ;
- Montrer des qualités affirmées dans l'écoute, la communication et le travail en équipe pluri-professionnelle ;
- Disposer de bonnes capacités d'organisation, de disponibilité et d'adaptabilité ;
- Capacité à différencier ;
- Avoir des connaissances précises relatives aux outils et stratégies pédagogiques spécifiques nécessaires à l'adaptation des démarches pour les élèves avec TFM et troubles associés ;
- Etre capable d'élaborer, de mettre en œuvre et de coordonner un projet pédagogique.

MODALITES D'AFFECTATION :

L'affectation sera prononcée à titre définitif pour tout titulaire du titre requis.
L'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction.

ELEMENTS DE REMUNERATION :

Traitement éducation nationale selon le grade et l'échelon auquel s'ajoutent les indemnités de fonctions particulières (uniquement pour les agents titulaires spécialisés – CAPSAIS, CAPA-SH ou CAPPEI)

MODALITÉS DE RECRUTEMENT:

Les candidats feront parvenir une lettre de motivation et un CV, par courriel exclusivement pour **le mardi 30 avril 2024 :**

- candidatures.dpe17@ac-poitiers.fr
- ien.ash.ia17@ac-poitiers.fr
- Ien.sts.ia17@ac-poitiers.fr

Une première sélection s'effectuera sur dossier par une commission **composée de l'IEN SDEI de l'IEN de la circonscription**. Les candidats sélectionnés seront invités par courriel adressé par la DPE à rencontrer la commission pour un entretien.

Cette commission se réunira à la DSDEN17 - 5, place des Cordeliers à La Rochelle (date prévisionnelle : **le mercredi 15 mai 2024**).

Les horaires seront communiqués directement aux intéressés via une convocation qui sera transmise par le service de la DIPER sur l'adresse professionnelle du candidat.